

**Secteur GARE LA VALLEE**

**RAPPORT &**

**BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE**

**préalable à la création de la Z.A.C.**



## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
Pourquoi une Zone d'Aménagement Concerté ?.....	4
<b>ETAT DES REGISTRES</b> .....	<b>5</b>
<b>ETAT DES REGISTRES</b> .....	<b>6</b>
<b>REMARQUES GENERALES SUR LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE</b> .....	<b>7</b>
<b>REMARQUES GENERALES SUR L'ENSEMBLE DU PROJET</b> .....	<b>8</b>
<b>La reprise du quartier La Vallée</b> .....	<b>10</b>
<b>La place Alphonse Fiquet – "Espace Perret"</b> .....	<b>12</b>
Accès à la gare .....	13
Verrière.....	15
Présence de végétation .....	16
Tour Perret et son horloge .....	17
<b>Le nouveau plan de circulation</b> .....	<b>18</b>
<b>Points divers</b> .....	<b>21</b>
<b>Multiplexe Gaumont</b> .....	<b>21</b>
<b>Questions précises</b> .....	<b>22</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>23</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>24</b>

**Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole du 5 juillet 2001**  
**Historique de la concertation**  
**Comptes-rendus des réunions publiques**  
**Photocopie des Registres des Observations**  
**Avis d'Information parus dans la presse**  
**Articles de presse sur le quartier Gare – La Vallée**

## PREAMBULE

Le 5 juillet 2001, le Conseil d'Amiens Métropole délibérait sur l'opportunité d'instaurer une Z.A.C. sur le secteur de Gare – La Vallée afin d'encadrer ses mutations, et délibérait sur la nécessité d'une concertation préalable.

Le présent dossier vise à effectuer le bilan de cette concertation qui s'est déroulée autour du projet de renouvellement urbain du quartier Gare La Vallée envisagé par Amiens Métropole. Elle a notamment permis, entre le 11 février et le 25 mars 2005, le recueil d'observations de la population sur des registres mis à disposition, sur la base d'un document synthétique de présentation du projet.

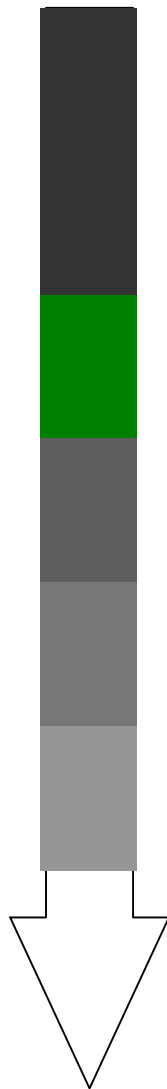
La procédure de concertation a été instaurée par la loi "Renouveau de l'aménagement" du 18 juillet 1985. Elle est définie à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme. Ses modalités en sont fixées par délibération de la personne publique à l'origine du projet de Z.A.C.. Les étapes en sont reprises en annexes sous la forme de comptes-rendus des réunions publiques d'information et des photocopies des registres mis à disposition du public afin de recueillir ses commentaires.

### Pourquoi une Zone d'Aménagement Concerté ?

La Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) est une procédure administrative qui permet la réalisation d'une opération d'urbanisme. Selon les termes des articles L. 311-1 et R. 311-1 du Code de l'Urbanisme, elle peut être définie comme une opération d'initiative publique permettant, à la fois, et de façon cohérente, de programmer des équipements publics et de produire des terrains à bâtir destinés à différents usages (habitations, commerces, activités, etc.), ce qui correspond au cas du quartier Gare-La Vallée qui aura vocation à accueillir des fonctions mixtes d'activités tertiaires, de services et de logements.

Elle permet, en outre, une péréquation au niveau du financement de l'opération d'aménagement, en dispensant les constructeurs du paiement de la Taxe local d'Equipement, remplacée par un système de participations négociées. Ce sont donc les constructeurs qui participent au financement des équipements publics implantés sur la zone, qui font l'objet d'un programme approuvé par l'autorité publique.

La procédure reste un gage de qualité de l'urbanisme : d'une part, elle permet la division des terrains compris dans le périmètre opérationnel afin de respecter le schéma d'aménagement ; d'autre part, les demandes de permis de construire sont gérées au sein d'une ZAC en opposant un sursis à statuer à tout projet de construction risquant de compromettre la réalisation de l'opération.



Etudes préalables de faisabilité

Concertation préalable

**Bilan de la concertation**

**Dossier de création de la ZAC**

Dossier de réalisation de la ZAC

Phase opérationnelle de travaux d'aménagement

Clôture de l'opération de ZAC

La procédure de Z.A.C. se déroule en plusieurs étapes, décrites aux articles L 311-1 et suivants du Code de l'Urbanisme :

- Amiens Métropole a décidé, lors de son Conseil du 5 juillet 2001, de lancer les études préalables en vue d'une opération d'aménagement, qui sera mise en œuvre dans le cadre d'une Z.A.C.
- La concertation publique, qui est menée pendant l'élaboration des études préalables jusqu'au 25 mars 2005 et qui se clôture par une délibération d'Amiens Métropole tirant le bilan de la concertation.
- Les études préalables aboutissent à l'élaboration d'un dossier de création de Z.A.C. sur la base duquel Amiens Métropole décide de créer la Z.A.C. Ce dossier comprend :
  - Le périmètre de la Z.A.C.
  - Un rapport de présentation (localisation, mode de réalisation, modalités fiscales) qui expose notamment le projet et la justification de l'opération et indique le programme global prévisionnel des constructions.
  - L'étude d'impact : ce document a pour but de renseigner les élus sur l'état initial du site (analyse écologique, socio-économique...), sur l'impact du projet envisagés sur l'environnement, le cadre de vie, la santé, etc., et sur les mesures à prendre pour réduire ou anéantir les éventuels impacts négatifs du projet.
- Amiens Métropole approuve le dossier de réalisation de Z.A.C. qui présente le programme des équipements publics (voiries notamment) à réaliser dans le périmètre et les modalités prévisionnelles de financement.
- Cette étape s'accompagne de la modification du règlement d'urbanisme (Plan d'Occupation des Sols qui est devenu Plan Local d'Urbanisme en 2002) afin d'y intégrer le tracé des nouveaux équipements publics à réaliser et, au besoin, d'adapter les dispositions architecturales aux objectifs de la Z.A.C.
- La phase opérationnelle vise à commercialiser et à vendre les terrains acquis par l'aménageur pour la réalisation des programmes immobiliers, et à effectuer les travaux de réalisation des équipements publics.

## ETAT DES REGISTRES

La concertation s'est tenue entre le 11 février 2005 et le 25 mars 2005

*On dénombre 84 signataires du registre des observations :*

*- 59 en mairie de Secteur Centre, dont :*

2 habitants de la place A. Fiquet,  
Association des Habitants d'Amiens Métropole  
Conseil Syndical de l'îlot DZ  
Centre de documentation du CAUE  
Président de l'AAEP Ste-Famille, maître Henry (avocat)  
Membre du comité de quartier St-Maurice  
Groupe des élus communistes et républicains

*- 7 en mairie de Secteur Amont, dont :*

Daniel Leroy, conseiller municipal de l'opposition socialiste  
La propriétaire d'un appartement du dernier étage de la tour Perret  
L'ALEP 80 (Association de Lutte pour l'Environnement en Picardie)

*- 6 en mairie de Secteur Somme, dont :*

Présidente et vice-président du comité de quartier La Vallée – Amiens 2  
La SCI Paul Leclercq

*- 12 à Amiens Aménagement, dont :*

Habitants du quartier La Vallée

## REMARQUES GENERALES SUR LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE

Thèmes soulevés	Extraits de commentaires	Eléments de réponse
- Regrets exprimés sur les conditions de consultation du projet en mairie centrale, et sur l'absence de maquette du quartier dans son état actuel.	"Des conditions de consultation plus agréables (minimum un siège et une table sans déranger les personnes qui travaillent) ne seraient pas de trop !" "L'installation prévue pour la consultation et la mise par écrit est sommaire" (mairie centrale)	Une maquette du site dans son état actuel était en libre accès dans les locaux d'Amiens Aménagement durant toute la concertation.
- L'information aux citoyens a été souvent perçue comme confidentielle, la communication insuffisante.	"...le dossier de ZAC doit comporter une estimation des coûts [...], il s'agit d'une concertation tronquée." "La démocratie locale mérite plus qu'une information rapide et surtout tardive. Ne confondons pas information et concertation."	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme (articles R 311-2 et R 311-7), les spécifications liées aux modalités prévisionnelles de financement de la ZAC seront fournies au stade du dossier de réalisation ; au stade de la concertation préalable à la création de la ZAC, il n'existe pas d'obligation particulière sur ce point.
- Toutefois présence d'avis contraires...	"Vivent les actes et arrêtons les concertations. Fier de ma ville."	
- On note aussi, au travers de sous-entendus ou de remarques ouvertes, une certaine désillusion des habitants vis-à-vis de leur capacité à faire changer la teneur du projet. Ils souhaitent évidemment que leur avis soit pris en compte.	" Il est encore temps de changer ces projets.." "La vraie démocratie participative va au-delà de l'information." "De très, très, très rares réunions publiques du comité de quartier <i>Amiens 2 La Vallée</i> n'ont [abouti qu'à des promesses]." "...le simulacre d'interroger la population"	

## REMARQUES GENERALES SUR L'ENSEMBLE DU PROJET

Thèmes soulevés	Extraits de commentaires	Éléments de réponse
- La mise en place d'une ZAC sans que le projet global défini par le PLU ne soit adopté relève pour les élus communiste d'une "erreur stratégique".		Les dispositions de la loi SRU conduisent désormais à mener en parallèle mais selon deux procédures distinctes la mise en place de la ZAC et l'adaptation du règlement (PLU). Ainsi, les réflexions liées au projet de restructuration du quartier Gare la Vallée ont nourri le projet global de la ville d'Amiens défini par le PLU, qui tiendra compte dans sa traduction règlementaire des orientations d'aménagement de la ZAC.
- Les documents de planification urbaine restent silencieux sur les enjeux de cette ZAC au niveau du bassin de vie et de la Région.	"La ZAC oublie la ville et la capitale du futur."	Le document de présentation rappelle les grandes caractéristiques de l'opération, à savoir l'existence à proximité du centre-ville et de la gare d'un territoire présentant de nombreux atouts et susceptible d'évoluer vers un quartier de fort développement économique avec des programmes immobiliers tertiaires destinées à accueillir des sociétés régionales ou nationales.
- Beaucoup sont déçus de ne pas voir la dimension de capitale régionale de la ville prise en compte dans le projet. Pourquoi la future gare TGV ne fait-elle pas partie de celui-ci, ou du moins son aménagement futur ? On suggère plusieurs fois de faire venir le TGV à Longueau au moins.	"Ces aménagements sont-ils compatibles avec une grande gare TGV lorsque... ceux-ci passeront à Amiens? Il est possible qu'Amiens devienne une gare desservant la "banlieue" et que la gare Grande Lignes se développe à Longueau." "Si on se mobilise réellement pour obtenir la ligne TGV Paris-Amiens-Londres, cela doit trouver une traduction dans le projet de ZAC."	Les échanges menés avec RFF et la SNCF conduisent à prendre en compte l'arrivée du TGV en centre-ville d'Amiens d'ici à 10 ans et à préserver dans le cadre du projet d'aménagement les emprises nécessaires au bon développement de l'activité ferroviaire.

<p>- La place aurait dû prendre en compte l'arrivée du TCSP, axe structurant d'une ville.</p>		<p>La requalification de l'Espace Perret intègre bien la réalisation de voies réservées au TCSP boulevard d'Alsace Lorraine et rue Jules Barni.</p>
<p>- Manque de pistes cyclables, de parkings à destination de tous.</p>	<p>"Il est important d'apporter un parking gratuit aux futurs employés des entreprises qui vont s'installer dans le quartier."</p>	<p>A l'implantation d'un parking souterrain d'environ 500 places sous le multiplexe Gaumont s'ajoutent également le projet d'agrandissement du parking Amiens 2 et la réalisation de nouveaux programmes de parkings en accompagnement des immeubles de bureaux projetés.</p>

### **A titre informatif**

<p>- La cohérence entre les différentes composantes du projet global de ZAC n'est pas instinctive.</p>	<p>"Le dossier Chemetov sert d'alibi à l'autre."</p>
<p>- Certains habitants saluent l'initiative de rénovation de la place et de modernisation du quartier. Ils jugent l'opération revalorisante pour Amiens.</p>	<p>"Nous considérons le projet comme entièrement valable. Nos encouragements."          "Enfin un beau projet réalisable et réaliste pour transformer cette dernière "verrue" de notre belle ville d'Amiens."          "Enfin on aura une gare qui ne fera plus fuir les touristes. Félicitations."          "Quelles que soient les critiques, l'essentiel est d'avancer car ce quartier mérite effectivement d'être rénové."</p>
<p>- D'autres pensent qu'au contraire l'image de la ville va pâtir de l'opération.</p>	

## La reprise du quartier La Vallée

(À ce stade un signataire résidant près de Camon demande à remplacer le nom du comité de quartier "Amiens 2" par "Comité La Vallée", plus représentatif)

Le projet Chemetov de renouvellement urbain rencontre une belle approbation. Un projet "séduisant", qui doit être maintenu en l'état. L'idée d'un accès direct aux bords de Somme réaménagés et aux hortillonnages plaît, la place réservée aux espaces publics également. Les aménagements sont qualifiés de "futuristes".

Toutefois :

"Innovant"

"Le projet de structurer tout ce quartier si proche du centre est très intéressant."

"On ne peut que saluer la volonté de densifier en utilisant des friches tout en donnant un aspect paysager."

"Bravo! Un quartier qui va se moderniser et revivre."

"L'intégration de la nature et la priorité donnée aux espaces verts est une excellente initiative."

"Je trouve le projet grandiose ; beaucoup d'espaces verts qui amèneront à la détente et à la méditation.."

### Thèmes soulevés

**Inondations** : plusieurs signataires soulignent que la zone est inondable, y a-t-on pensé ?  
Notamment :

- la nouvelle voie de raccord entre les rues Verdun et Dejean,
- la rue Verdun en elle-même
- deux écoles bordées à l'arrière par un plan d'eau

### Extraits de commentaires

"Il est consternant de constater qu'une des voies de raccordement entre la rue Dejean et la rue de Verdun, [...] va se trouver à l'endroit précis où les inondations ont eu leur plus importante hauteur d'eau!"

### Éléments de réponse

Le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations), document réglementaire opposable au programme de la ZAC, a été pris en compte dans la définition du projet urbain. Ainsi des prescriptions spécifiques en fonction du zonage devront-elles être respectées pour toute construction projetée.

Parallèlement, le renforcement du réseau principal d'assainissement du boulevard d'Alsace Lorraine est programmé pour faire baisser le niveau piézométrique sur la place de la gare et augmenter les capacités d'assainissement pluvial du bassin versant sud d'Amiens, dont fait partie le quartier Gare la Vallée.

		Enfin d'autres interventions sur l'ensemble du quartier visent à améliorer globalement les conditions d'assainissement.
- Un signataire s'alarme de voir dénigrée <b>l'identité amiénoise</b> par les "habitations innovantes" implantées rue de Verdun	"Et notre identité amiénoise ?"	Ce type d'habitat permet notamment de répondre aux prescriptions du PPRI.
- <b>Valeur architecturale</b> de certains bâtiments non prise en compte dans le dossier de présentation du projet selon le CAUE, notamment ceux de l'île aux fruits.		La reconversion de la halle SERNAM est considérée comme un élément fort de ce quartier, qui représentera un point d'accroche pour son développement.
- Animation et accueil des <b>populations fragilisées</b> : comment l'intégrer dans le projet ?	"Points de rencontre adolescents" "Impérieux de conserver une part au logement social de 25 à 30%".	Le programme de construction de logements réserve une part de 25 % au logement aidé.
- <b>Propriété foncière</b> : on s'inquiète du "droit de passage" du chemin longeant les berges de la Somme qui traverse des parcelles privées.		La qualification du chemin longeant les berges de la Somme reste à définir au regard de son usage et de sa future fonction dans le projet d'aménagement du quartier.

## La place Alphonse Fiquet – "Espace Perret"

Thèmes soulevés	Extraits de commentaires	Éléments de réponse
- La <b>piétonisation</b> de la place suscite l'approbation de beaucoup de signataires même si on regrette la dimension parcellaire du projet, qui aurait pu s'inscrire sur une piétonisation plus globale du secteur.	"L'aménagement de la place me semble intéressant du fait de la piétonisation" "Que la place devienne piétonne est une chose positive..." "Projet de la gare très ambitieux et assez joli..."	La piétonisation de la place Alphonse Fiquet doit être considérée comme l'un des éléments du programme de piétonisation visant à relier le centre-ville à la gare et au futur quartier Gare la Vallée restructuré. Il convient ainsi de noter que la piétonisation de la rue de Noyon est également prévue.
- Cependant les habitants vont parfois jusqu'à qualifier le projet global autour de l'Espace Perret de " <b>non réaliste</b> " ou d' <b>utopique</b> ". Un signataire regrette la paternité de l'architecte Vasconi, à l'origine de l'échec urbanistique des Halles Parisiennes...	"Projet saugrenu dans une région où luminosité et ensoleillement ne sont pas toujours du meilleur cru."	

### A titre informatif

- Le projet est globalement **jugé trop coûteux** par rapport à son intérêt. La propriétaire d'un appartement de la tour Perret estime le coût du ravalement de façade prévu dans le projet bien trop élevé par rapport à une "hypothétique plus-value" que dégagerait la requalification de la place.

### Suggestions :

- Aspect du bâtiment Gare : reprendre la façade du bâtiment SNCF en verre allégé, en filins sans infrastructure		Le bâtiment de la Gare appartient au patrimoine de la SNCF et fait de surcroît l'objet d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ce qui encadre fortement les possibilités d'intervention.
- Impasse Tellier : la niveler pour éviter l'ajout		La reprise de l'impasse Tellier est

de 2 niveaux supplémentaires pour les habitants par rapport au niveau de la place Fiquet (monte de charges pour personnes âgées, etc.)

indissociablement liée à la piétonisation de la place de la gare, ce qui implique de la rendre accessible aux véhicules de secours en supprimant le quai actuel.

- Intermodalité : pour lutter contre la voiture dans ce secteur : pourquoi ne pas instaurer des parkings aux périphéries de la ville, et raccorder la gare avec des navettes ? (concept développé dans d'autres agglomérations)

### Accès à la gare

- On regrette que la dimension "**portail du centre-ville**" de la gare n'ait pas été plus creusée.

"... la voie en face de la Tour Perret qui vient sectionner brutalement la piétonisation de la gare."  
"La circulation routière maintenue entre la Tour Perret et la place Fiquet ne semble pas favoriser la continuité avec le centre-ville."

Un travail important de rétrécissement du boulevard d'Alsace Lorraine, la mise en place d'un système de feux de signalisation ainsi qu'un traitement de sol spécifique devraient favoriser la continuité de la piétonisation depuis le centre-ville.

- Inquiétudes sur **fonctionnalité du plan accès** pour les voitures particulières, taxis et cars de tourisme (manque d'information sur déplacement du dépose-minute? La gare routière est-elle supprimée par l'implantation de cet accès en souterrain?)

"Il faut absolument maintenir un dépose-minute sur la place au niveau actuel [de] la rue Jules Barni."  
"..accompagner jusqu'au train personne âgée ou jeune mère de famille avec bagages et enfants..."  
"A-t-on réellement pensé aux nécessaires compromis de la circulation, piétons, bus, taxis, voitures particulières, devant toute grande gare SNCF?"  
"Nous irons à [la gare de] Longueau le plus possible."

Le maintien d'un dépose-minute au niveau de la rue Jules Barni est envisagé.

La gare routière actuelle sera reconvertie afin d'y localiser les fonctions de dépose-minute et dépose-taxis ; la fonction de gare routière sera relocalisée en surface sur les rues Paul Tellier et Claudius Serrassaint. L'accessibilité de la gare SNCF depuis l'ancienne gare routière s'effectuera au pied de la descente de la place qui sera à niveau avec l'impasse Tellier.

- **Plan incliné** menant aux quais en cul-de-sac : certains l'applaudissent, d'autres le trouvent contraire à l'intention d'origine de Perret. On signale que la situation d'avant-guerre (plan

"La mise en pente [...] ne sert à rien [...] la gare n'étant pas une gare uniquement en cul-de-sac. [...] Le rappel du passé n'est pas une raison suffisante."

Le plan incliné vise non seulement à améliorer les conditions d'accès à la gare mais aussi à créer un passage en pente douce vers le futur quartier restructuré, grâce

incliné) était dangereuse.	"Oui pour l'accès direct aux quais par la place sans avoir à utiliser les escaliers actuels" "Plan incliné, remblayé à grands frais après la guerre, bien nécessaire ?" "Pour le plan incliné d'accès aux quais."	à un réaménagement des bâtiments de la gare et de la copropriété Nord.
- Inquiétudes sur les <b>accès handicapés</b> , sur les voies d'accès des secours, des livraisons, et des riverains avec charge.		Amélioration des conditions d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite par un travail de réajustement des pentes par rapport à l'état actuel. Les livraisons ou déménagements s'effectueront selon les cas soit par l'impasse Tellier soit par la rue Jules Barni, selon des horaires déterminés.
- Recoins et dessous verrière sont propices au développement de la <b>délinquance</b> déjà présente sur la place Fiquet.	"Agressions, trafics de drogue, incivilités, ébriété sur voie publique, squat des entrées, impôts locaux importants. Telle est la place de la gare, et rien n'est fait pour le changer." "Les squats seront bien plus agréables à l'abri."	La place Fiquet aura vocation à devenir un espace public majeur d'Amiens où de nombreux flux transiteront, ce qui devrait permettre d'éviter les espaces libres difficilement surveillables.
- <b>Entrée rue Jules Barni</b> : pourquoi ne pas profiter de l'opération pour requalifier cette portion de voie jugée "en désuétude" et peu pratique ?		
<b>Suggestions :</b>		
Kiosques, parkings à vélos, sculptures décoratives.	"Des espaces de verdure, de repos (sièges et bancs), de kiosques, parking vélos, etc. [...] Quelques sculptures de type Giacometti..."	Une gamme de mobilier urbain spécifique – kiosques, garages à vélos, appareils d'éclairage, bancs - sera disposée sur la place réaménagée et permettra de la caractériser.
La mise en valeur du patrimoine de la rue Jules Barni et de son prolongement sur Jules Ferry pourrait être intégrée dans le projet (successions d'églises et de bâtiments d'intérêt sur cette longue rue).		

## Verrière

<p>- Remise en question du projet même de changement d'image de la place, et du concept de resserrement de l'espace sur celle-ci : une grande partie des citoyens signataires souhaitent une remise en valeur (et non une dissimulation) de l'architecture Perret, qui a inspiré celle du Havre, et qui peut en son temps devenir "chic".</p>	<p>"Merci de prendre en compte l'avis de tous les habitants de cette place [...] qui converge vers le NON en ce qui concerne la verrière!!"          "...les comités de quartier n'ont pas retenu le projet Vasconi tel qu'il nous est présenté..."          "L'espace c'est le luxe, une place n'est jamais trop grande."          "Les efforts financiers de ravalement de la façade vont être mis à mal par l'implantation de la verrière."</p>	
<p>- L'esthétique de la verrière est loin de susciter l'approbation générale.</p>	<p>"Pourquoi changer pour faire pire? Non non non à cette horreur"          "...cette place que vous allez défigurer..."          "La verrière, ce sera peut-être bien ?"</p>	
<p>- La question du nettoyage de la verrière, de son coût, revient constamment dans les commentaires des signataires. Attention aux pigeons !</p>	<p>"Comment entretenir une si grande quantité de verre?"          "Combien de temps restera-t-elle propre?"</p>	<p>Le nettoyage de la partie supérieure de la verrière sera effectué par un robot télécommandé depuis le sol, à raison de deux interventions par année.</p>
<p>- Les riverains concernés déplorent fortement la réduction de l'ensoleillement (augmentation des factures de gaz l'hiver) et du champ de vision que permet la place Fiquet.</p>	<p>"luminosité plus faible, panorama peu réjouissant"          "Notre région de bénéficie pas d'un ensoleillement très important."</p>	<p>Une étude d'ensoleillement établie par le cabinet Vasconi démontre que les impacts sur l'ensoleillement, s'ils existent, restent relativement limités.</p>
<p>- L'armature des pylônes est dangereuse, voir l'accident de l'aéroport de Roissy.</p>		<p>Une étude de modélisation des efforts sur la verrière garantit la tenue au vent de la structure. Par ailleurs, une mission de contrôle technique a été confiée à la société SOCOTEC, notamment sur l'aspect Solidité de l'ouvrage.</p>
<p>- La verrière risque de concentrer la chaleur l'été, et de favoriser les rafales de vent l'hiver.</p>	<p>"champ de vision amputé, soleil masqué, nuisances sonores explosent dans le vacarme du vent s'engouffrant sous la verrière..."</p>	<p>Une étude acoustique montre que le niveau acoustique évalué à terme sur la place Fiquet serait inférieur à celui mesuré actuellement. Le volume situé sous la verrière étant largement ouvert, les effets</p>

		de concentration de chaleur sont très improbables.
- La région est pluvieuse, les riverains s'inquiètent du bruit amplifié des chutes d'eau sur le verre et des dégradations liées.	"...formidable caisse de résonance..." "Amiens est aussi ville d'eau."	
<b>Suggestions :</b>		
Une verrière en U qui ne dissimule pas la tour Perret aux arrivants de la gare, et de bois lamellé-collé plutôt que de métal pour plus de "chaleur".	"..aberration architecturale censée imiter la verdure sur un parterre grisâtre.."	
<b>Présence de végétation</b>		
Un souhait très fort qui revient dans 90% des commentaires sur la place Fiquet. On regrette souvent l'aspect "froid, minéral, sans âme" du projet. Le jet d'eau est jugé insuffisant pour "humaniser" la place et le projet de verrière pixellisée en vert, une "aberration architecturale". La présence d'arbres "donnerait envie de s'arrêter", la place ne serait ainsi pas seulement un "lieu de passage".	"Où va-t-on chercher l'oxygène nécessaire à ce carrefour?" "Place de la Gare trop minérale : peut-on prévoir de la végétation et de la décoration florale ?" " Si on veut du volume et de la fraîcheur, il n'y a qu'à planter des arbres, c'est plus économique, durable et agréable". "Piétonisation de la place oui, mais [...] avec des arbres" "les jets d'eau qui apparaissent sur certains présentations sont-ils des gadgets pour maquette comme les arbres sur celle des Halles du Beffroi?" "les usagers de la place [...] auraient préféré une décoration très végétalisée, loin de la forêt de métal et de verre qu'on prépare." "On regrette déjà la rue des 3 Cailloux privée de verdure, vidée dès 19h, je prédis la même chose pour la place".	Le projet de réaménagement de l'Espace Perret prévoit la mise en place d'une rangée d'arbres le long du boulevard d'Alsace Lorraine, ainsi que la plantation de haies de buis côté rue Jules Barni.

### Tour Perret et son horloge

Un "patrimoine pouvant faire la fierté de la ville".

L'horloge installée "n'est pas dans l'esprit de la construction". C'est "une lubie, un gadget, un non-sens". Référence ironique à l'horloge hydraulique de la place Gambetta.

### Suggestion :

Un "Pôle Perret", ou du moins un kiosque, pour expliquer son œuvre aux visiteurs.

## Le nouveau plan de circulation

Les réponses concernant ce point figurent de manière exhaustive dans l'enquête publique sur le projet de voie de contournement du multiplexe (prolongement de la rue Charles de Foucauld).

Thèmes soulevés	Extraits de commentaires	Éléments de réponse
- Les signataires demandent plus de précisions sur la <b>circulation réorganisée du secteur de la ZAC</b> , plus précisément sur la <b>nouvelle voie de contournement</b> du multiplexe, sur les trajets aller/retour empruntant la rue Jules Barni pour déboucher sur les boulevards centraux, sur l'emplacement "Dacher".	"Veillez bien à ce que l'on puisse rejoindre la rue Barni par la rue Foucauld, et que les abonnements soient possibles au parking du cinéma..."	La conception de la voie de contournement permet de relier la rue Jules Barni au boulevard de Belfort dans les deux directions.
- Pour certains, la nouvelle voie ne canalise que la moitié des flux passants habituellement par la gare.		<p>Le projet n'est pas destiné à réduire ou augmenter les flux de circulation et s'intègre parfaitement dans les dispositions du P.D.U rendu exécutoire.</p> <p>La rue Jules Barni est majoritairement à 2 X 1 voie, le terre-plein central étant aménagé pour permettre de tourner à gauche et d'accéder au quartier Sainte Anne.</p> <p>L'extrémité de la rue Jules Barni qui fait l'objet d'un doublement de voies sert de stockage aux véhicules. Cette fonction de stockage est aussi assurée par la voie de contournement.</p>
- Le projet initial de voie de contournement prévoyait une nouvelle rue à 2x1 voie et un trottoir de 5 m à destination des scolaires du quartier. Le trottoir est-il remplacé aujourd'hui par une 3 <sup>ème</sup> voie ?	"Nous réclamons le maintien du trottoir large de 5 m" (association AAEP Ste-Famille)	Le trottoir à barrière continue est maintenu. Il est précisé que la largeur du trottoir sera d'environ 5 mètres, la dimension précise restant à définir au regard des contraintes de gabarit routier.

<p>- <b>Stationnement quartier La Vallée</b> : les signataires expriment des craintes quant à l'augmentation probable des besoins de stationnement dans ce secteur, suite à l'opération de reconversion du secteur. Qu'est-il prévu ?</p>		<p>L'implantation de parcs de stationnement publics et privés accompagnera la réalisation des nouveaux programmes immobiliers.</p>
<p>- La <b>rue Legrand d'Aussy</b>, point de raccord entre les rues La Vallée et Dejean, est aujourd'hui fortement congestionnée et les signataires espèrent que le projet y remédiera. Ils soulignent aussi la nécessité d'un élargissement de la rue Dejean, de "gabarit moyenâgeux".</p>		<p>Une étude circulation est conduite sur l'ensemble du périmètre de l'opération. Le projet global de réaménagement prendra en compte les flux de circulation tels qu'ils sont estimés à terme et prévoira en conséquence une adaptation des voiries existantes ; il faut également mentionner le projet de prolongation de la rue de la Vallée au sein des actuelles emprises ferroviaires ainsi que l'hypothèse d'une liaison entre la rue Dejean et la rue Jean Mermoz. L'ensemble de ces dispositions vise à obtenir une meilleure fluidité de la circulation au sein de ce quartier tout en tenant compte de la reconversion effectuée et des apports complémentaires éventuels de véhicules.</p>
<p>- L'impossibilité de déboucher sur la place de la gare en voiture alarment quelques signataires qui y voient un <b>isolement certain du quartier Sainte-Anne</b>. C'est l'un des quartiers les plus dotés en écoles publiques et privées : comment les écoliers "de la campagne" viendront-ils ?</p>	<p>"Votre projet aboutit à mettre en impasse notre quartier puisqu'il ne sera plus possible de rejoindre le bd de Beauvillé en passant par la rue Vulfran Warmé"</p>	<p>C'est tout l'objet de la voie de contournement du multiplexe que de permettre le maintien d'un lien à double sens entre le quartier Sainte-Anne et le boulevard circulaire Belfort-Beauvillé. La Ville d'Amiens étudie par ailleurs un plan de circulation dans le quartier, qui sera soumis à concertation.</p>
<p>- La <b>traversée du boulevard Alsace-Lorraine</b> par les piétons n'est pas facilitée par le projet, qui n'y a pas réfléchi, implique-t-on.</p>		<p>Sur la largeur de la descenderie, un traitement spécifique est prévu afin de signifier la liaison entre le parvis de la tour Perret et la rampe vers les quais. Des feux décalés sont</p>

prévus afin de libérer cet espace à la traversée des piétons. Une zone refuge est prévue au centre du boulevard, qui sera réaménagé afin de limiter la vitesse des véhicules.

L'ensemble de ces dispositions vise à faciliter le cheminement piéton entre la place de la gare et l'hypercentre.

### **A titre informatif**

- **Piétonisation de la rue de Noyon** : elle entraîne un accès plus difficile du centre-ville en arrivant par le nord-est (contournement au nord, ou bien accès par la rue des otages, ce qui encombrerait la portion du boulevard de Belfort y menant – rendue déjà plus étroite par le projet)

"Ne pas mettre la rue de Noyon piétonnière avant d'avoir trouvé des solutions réelles aux questions de circulation et d'accès aux parking du centre-ville"

### **Suggestions :**

- Une trémie devant la tour Perret pour accéder directement au parking Amiens 2 (ou, une fois que la rue de Noyon sera piétonne, pour conserver le flux sur l'axe du boulevard).

La réalisation d'une trémie a été étudiée le cabinet VASCONI mais abandonnée pour des raisons techniques et financières liées à la présence d'ouvrages d'assainissement et de réseaux majeurs de la ville d'Amiens ; il faut également mentionner que l'intégration d'un tel ouvrage dans le paysage urbain n'était pas forcément évidente compte-tenu de la pente du boulevard d'Alsace-Lorraine.

## Points divers

Thèmes soulevés	Extraits de commentaires	Éléments de réponse
- Les pistes cyclables sont insuffisantes à Amiens.		Le projet prévoit autant que possible l'intégration de pistes cyclables dans le cadre du réaménagement des espaces publics.

### *A titre informatif*

- Fréquence des transports en commun – selon une habitante elle doit augmenter significativement pour dissuader de prendre l'auto.

## Multiplexe Gaumont

### *A titre informatif*

- L'aspect du multiplexe n'enthousiasme pas tout le monde ("tôle ondulée", "boîte de conserve"...)	"La construction du Gaumont n'honore pas l'architecture de la ville."
- Le multiplexe cache le soleil et la tour Perret aux riverains...	
- Les riverains expriment le souhait de voir adjoindre au ticket de cinéma un temps de parking gratuit pour les spectateurs, afin de limiter les difficultés de stationnement, déjà importantes pour les gens devant se garer dans le quartier Sainte-Anne.	
- On s'inquiète des véhicules bruyants aux sorties de séances tardives.	

## Questions précises

Question	Élément de réponse
- Pourquoi l'îlot Yvert & Tellier est-il inclu au projet?	En raison de son insalubrité, et du non-alignement dans l'axe commerçant majeur amiénois, il a été décidé de l'inclure, afin de rendre cohérent le lien physique entre le quartier Gare-La Vallée et le centre-ville.
- Détails du tracé des prolongations des voies Dejean, Mermoz, etc. ? Quels alignements d'immeuble ?	Ces éléments seront affinés ultérieurement.
- Que va devenir l'antenne de la CPAM pendant les travaux ?	La CPAM dans le cadre de sa réorganisation ne maintiendra pas de centre de traitement identique à celui existant rue de la Vallée. Par contre, une antenne d'accueil du public sera conservée sur le secteur à terme mais également pendant les travaux dans le cadre d'une localisation provisoire.
- Comment va-t-on déloger les "activités industrielles non adaptées" du secteur Vallée ?	Des négociations seront engagées avec les différentes sociétés dont l'activité paraît peu compatible avec la vocation du quartier en vue d'une relocalisation sur le territoire d'Amiens Métropole.
- Pendant les travaux de la place Fiquet, comment sera organisée la circulation ?	Un plan de circulation provisoire sera établi en fonction des phases de travaux.
- Hauteur des immeubles de rue la Vallée à côté de DRTEPP/DDTEFP ?	Les immeubles projetés présenteront des gabarits similaires.
- Où en est la promesse de remise en état de la rue de Verdun ?	Le réaménagement de la rue de Verdun est inclu au programme de l'opération.
- Que va devenir la façade de la gare ?	Elle sera ravalée dans le cadre du réaménagement du bâtiment.
- De quel matériau sera fait la verrière ?	Verre pixellisé coloré. La structure métallique assurera par le biais des poteaux porteurs l'évacuation des eaux pluviales.
- Préciser l'emplacement des pistes cyclables.	Il reste à définir dans le cadre de l'approfondissement des études du projet.

## CONCLUSION

La concertation des habitants a permis de constater une adhésion globale au projet de reconversion et de redynamisation du quartier Gare-La Vallée.

Les habitants du quartier, tout comme ceux de la Ville, reconnaissent le besoin d'intervenir sur le secteur, aujourd'hui en retrait des activités urbaines malgré sa proximité à la gare ferroviaire. Ils saluent l'implantation d'espaces publics, et la transformation du secteur en pôle mixte tertiaire/habitat semble rencontrer l'approbation des signataires.

Les avis divergents qui s'expriment concernent dans l'ensemble les choix architecturaux retenus pour la requalification de la place Alphonse Fiquet. Il s'agit de rappeler que ce projet de requalification de l'Espace Perret a fait l'objet d'un concours d'architecture organisé par la municipalité et remporté par Claude Vasconi.

Les incertitudes et doutes exprimés par les signataires des registres, ainsi que par les participants aux réunions publiques (aspects circulation, paysagement,..), ont été prises en compte dans la mesure du possible et continuent de guider les évolutions réglementaires et urbaines des différentes composantes du projet.

## **ANNEXES**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole du 5 juillet 2001**  
**Historique de la concertation**  
**Comptes-rendus des réunions publiques**  
**Photocopie des Registres des Observations**  
**Avis d'Information parus dans la presse**  
**Articles de presse sur le quartier Gare – La Vallée**